



# PV du Conseil Municipal du Lauzet-Ubaye

## Du 3 mars 2023

**Date de la convocation : 3 mars 2023**  
**Membres en fonction : 11**  
**Membres présents : 8**  
**Membres absents représentés : 1**  
**Membres absents : 2**  
**Sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.**

*L'an deux mille vingt-trois,  
Le 3 mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni  
dans la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de  
Madame Agnès PIGNATEL, Maire.*

**MEMBRES PRESENTS** : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU CHABAS, M. Jean-Michel RONDON, M. Richard FABRE, M. William CHABERT.

**MEMBRES ABSENTS REPRESENTES** :  
Mme Michèle FINAUD PICCA donne pouvoir à M. Richard FABRE

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M. Baptiste PARISIO.

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : M. Fabrice ARDISSON.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20h30.  
Mme Martine DOU-CHABAS est désignée secrétaire de cette séance.

L'ordre du jour suivant est abordé :

1 – DELIBERATION DECIDANT D'EXERCER UN DROIT DE PREEMTION POUR L'ACQUISITION D'UN BIEN AU SEIN DU VILLAGE

Questions diverses

**Approbation du PV du conseil municipal du 10 février 2023 : JM.RONDON demande que soit modifiée une phrase dans les questions diverses.**

- **Il faudra lire :** Jean-Michel RONDON indique qu'il souhaiterait organiser un concert pendant la période estivale et pourrait faire une demande de subvention. Madame le Maire lui répond que seule une association peut être subventionnée, pas un particulier.
- **Au lieu de :** Jean-Michel RONDON, en tant que Président de l'ASPLU (Association de Sauvegarde du Patrimoine du Lauzet-Ubaye), indique que l'ASPLU pourrait faire une demande de subvention pour l'organisation d'un concert pendant la période estivale.

**1 - DELIBERATION DECIDANT D'EXERCER UN DROIT DE PREEMTION POUR L'ACQUISITION D'UN BIEN AU SEIN DU VILLAGE**

Madame le Maire explique l'opportunité pour la commune d'acquérir la « maison Barneaud » sur la place du village afin d'éviter que, comme d'autres, sa rénovation ne soit pas menée à terme et reste définitivement fermée. Sa situation centrale présente un intérêt patrimonial et économique.

L'acquisition peut se faire dans le cadre du programme de reconquête du commerce rural récemment ouvert par le gouvernement.

W. CHABERT demande s'il a été fait une estimation du coût de la rénovation. Madame le Maire répond que ce projet avait déjà été évoqué et qu'une estimation avait été faite entre 600 000 et 800 000€.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1 - W. CHABERT

Adopté à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

W. CHABERT signale qu'une pièce est défectueuse sur le système d'adduction d'eau potable à Costeplane, occasionnant des coupures récurrentes. Il est convenu de contacter Veolia pour obtenir un devis en vue de réparation.

JM. RONDON signale que des pierres de taille ont été volées en bordure de la voie. Un signalement a été fait par la commune. Monsieur RONDON propose de faire un signalement au titre de l'ASPLU

JM. RONDON rappelle les malfaçons dans la chapelle de Costeplane à faire reprendre.

W. CHABERT signale qu'il doit faire des travaux de soutènement sur un mur proche de la chapelle.

Madame le Maire signale que nous pourrions faire intervenir une épareuse pour entretenir les talus au printemps et propose que cette opération soit conduite sur la piste VTT de la Trans-Ubayenne qui se referme, la végétation y croît sur les bordures après les tunnels de St Martin et Roche Rousse. F. BRUN le signalera à la prochaine commission APN (Activités de Pleine Nature) de la CCVUSP. (compétence APN).

**Fin de séance 21h30**